



Communiqué de presse



Emetteur : Direction de la Communication et de l'Information

Date : 21 juin 2019

Objet : **Session**

Stratégie budgétaire du Département **Résultats 2018 et enjeux 2019**

Lors de la session des 20 et 21 juin 2019, l'Assemblée départementale a examiné le compte administratif 2018 ainsi que les propositions nouvelles pour le budget 2019 dans le cadre de la décision modificative n°1.

Retour sur les résultats de 2018

Malgré une baisse de l'épargne de 11 M€, la réalisation du budget 2018 respecte les engagements fixés par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2018, à savoir le respect des ratios financiers cibles, un taux d'épargne supérieur à 10 % (13,1 %) et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans (4,9 ans).

L'année 2018 est également la première année d'application des contraintes de la « contractualisation » imposée par l'Etat dans le cadre de l'effort d'économies demandé aux collectivités pour respecter les engagements européens de la France. A ce titre et ainsi que le Département s'y était engagé, la trajectoire fixée par les services de l'Etat a été respectée avec un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constaté après retraitement de +1,1 % soit 0,1 point en dessous du seuil admis. Le Département ne sera donc pas pénalisé en 2019 par une réduction du montant de sa DGF.

Pour 2019, l'essentiel des ajustements porte sur les investissements.

En dépenses d'investissement, les ajustements proposés en crédits de paiement sont de 23,2 M€ dont 18 M€ concernent les volets 3 et 4 de la Mobilisation du Département en faveur des territoires, 3,5 M€ pour la modernisation des établissements d'accueil des personnes en situation de handicap et 1,7 M€ au titre de l'avance au budget annexe de la ZAC des Portes du Loiret pour le financement de travaux de voirie non réalisés en 2018.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr